

# P.L.U.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
Communauté d'Agglomération du SICOVAL

COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE

Vu pour être annexé à la délibération du 17/04/2013 approuvant  
la 4<sup>ème</sup> modification du P.L.U.

## Le Plan Local d'Urbanisme



**DOSSIER APPROBATION**

### ***8.1 – Rapport et conclusions du commissaire enquêteur***

P.L.U.	Approuvé par D.C.M. le	18 décembre 2007
1 <sup>ère</sup> modification	Approuvé par D.C.M. le	21 janvier 2009
2 <sup>ème</sup> modification	Approuvé par D.C.M. le	7 juillet 2010
3 <sup>ème</sup> modification	Approuvé par D.C.M. le	7 juillet 2011
4 <sup>ème</sup> modification	Approuvé par D.C.M. le	17 avril 2013



Département:

**HAUTE-GARONNE**

Commune :

**AUZEVILLE TOLOSANE**

**ENQUETE PUBLIQUE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
QUATRIEME MODIFICATION**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**RAPPORT D'ENQUETE**

**et ANNEXES**

**Jean GAICHIES**

**COMMISSAIRE ENQUETEUR**

*Foulloubat Le Ramel 31590 VERFEIL  
Tel 05 61 35 64 19 mail [gaichies.architecte@gmail.com](mailto:gaichies.architecte@gmail.com)*

# SOMMAIRE

<b>1. RAPPORT D'ENQUETE .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. LA PROCEDURE .....</b>	<b>3</b>
<b>1.2. OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE .....</b>	<b>3</b>
<b>1.3. DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE .....</b>	<b>4</b>
<b>1.4. EXAMEN - ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET CONCLUSIONS     SUR LES OBSERVATIONS DU PUBLIC.....</b>	<b>5</b>
<b>1.5. ANALYSE DU PROJET DE QUATRIEME MODIFICATION DU PLAN LOCAL     D'URBANISME .....</b>	<b>6</b>
<b>1.6. FIN DE L'ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET DES ELEMENTS DU     DOSSIER.....</b>	<b>9</b>
<b>2. PIECES ANNEXEES.....</b>	<b>9</b>
<b>2.1. MESURES DE PUBLICITE .....</b>	<b>9</b>
<b>2.2. AUTRES PIECES.....</b>	<b>9</b>
<b>3. SIGNATURES ET VISAS .....</b>	<b>9</b>

**Jean GAICHIES**



**COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Foulloubal Le Ramel 31590 VERFEIL  
Tel 05 61 35 64 19 mail [gaichies.architecte@gmail.com](mailto:gaichies.architecte@gmail.com)

# 1. RAPPORT D'ENQUETE

## 1.1. LA PROCEDURE

L'enquête publique concerne sur la commune de AUZEVILLE TOLOSANE (31320) la quatrième modification du Plan Local D'urbanisme.

- Vu la Loi 2000-1208 du 13 décembre 2000
- Vu le décret 2005-935 du 2 août 2005 relatif a la partie réglementaire du code de l'environnement.
- Vu le décret 2001-260 du 27 mars 2001
- 
- Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 décembre 2007,
- Vu la 1<sup>o</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 21 janvier 2009,
- Vu la 2<sup>o</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 7 juillet 2010
- Vu la 3<sup>o</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 7 juillet 2011
- Vu la désignation du 13/11/2012 du Président du Tribunal Administratif de TOULOUSE nommant Jean GAICHIES en qualité de commissaire enquêteur,
- Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

L'enquête publique a été prescrite par arrêté municipal de mise à l'enquête en date du 19 novembre 2012

L'avis d'enquête a fait l'objet de publicité dans la presse :

2 avis parus dans LA DEPECHE DU MIDI. Le 29 novembre 2012 et le 18 dec 2012 et le 2 avis parus dans LA GAZETTE DU MIDI du 3 au 9 décembre 2012 et du 17 au 23 décembre 2012.

L'arrêté municipal précité a fait l'objet de publicité par affichage dans la Commune de AUZEVILLE TOLOSANE en mairie et aux lieux habituels d'affichage.

L'enquête publique s'est déroulée du 17 décembre 2012 au 25 janvier 2013.

Le commissaire enquêteur avait prévu ses journées de permanence à la Mairie de AUZEVILLE TOLOSANE, les :

Lundi 17 décembre 2012 de 14h à 17h30

Mercredi 9 janvier 2013 de 14h à 17h30

Vendredi 25 janvier 2013 de 14h à 16h

Le dossier était consultable en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le registre d'enquête a été ouvert le 17 décembre 2012, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Il a été clos le 25 janvier 2013 à 16h par le commissaire enquêteur.

## 1.2. OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête porte sur la quatrième modification du Plan Local D'urbanisme.

**Jean GAICHIES**

**COMMISSAIRE ENQUETEUR**

de la commune de AUZEVILLE TOLOSANE.

Les axes essentiels de cette modification sont :

- sur la classification d'une partie de zone 4 AU destinée à réaliser du stationnement en 1 Aub
- sur la création aussi d'une zone non aedificandi sous une ligne haute tension 225 kw
- sur la suppression de deux emplacements réservés.
- sur divers ajustements du règlement et prise en compte du plan de prévention des risques inondation.

etc

### **1.3. DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

L'enquête s'est déroulée sans incidents.

Le premier jour, le commissaire enquêteur s'est assuré de la présence de l'affichage réalisé à la mairie.

A l'issue de l'enquête le commissaire enquêteur a envoyé à la mairie le procès verbal de fin d'enquête avec des questions la réponse a été reçue tardivement le 22 février 2013 ,ce qui a rendu difficile la remise du rapport dans les délais.

#### **DEROULEMENT DE L'ENQUETE :**

L'enquête sur la modification du PLU n'a pas suscité de nombreuses visites.

J'ai reçu trois administrés

Un a laissé une observation sur le registre lors de son passage,  
Une autre observation a été portée sur le registre en mon absence.

Pas d'observation par écrit.

#### **Observation 1 :**

**M. PERRIN**

Concernant la zone non aedificandi sur des terrains qu'il possède en 5AU sous la ligne haute tension .

#### **Observation 2 :**

Concernant la zone non aedificandi sous la ligne haute tension et sa justification.

J'ai demandé au bureau d'études d'apporter des précisions sur les éléments réglementaires pouvant appuyer ce principe de précaution.

**Jean GAICHIES**

**COMMISSAIRE ENQUETEUR**

## **1.4. EXAMEN - ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET CONCLUSIONS SUR LES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

### **1.4.1. OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Le commissaire enquêteur s'est entretenu au cours de ses permanences avec le public qui souhaitait le rencontrer

Plusieurs observations ont été formulées sur le registre d'enquête :

Nombre : 2

Pas de courrier du public reçu concernant l'enquête.

### **1.4.2. EXAMEN - ANALYSE et CONCLUSIONS DES OBSERVATIONS ET REQUETES SUR REGISTRE D'ENQUETE**

#### **1.4.2.1. *Observation Perrin***

##### **1.4.2.1.1. EXAMEN**

Monsieur Perrin fait remarquer que son terrain frappé par la zone non aedificandi sous la ligne Très Haute Tension est dans l'attente d'urbanisation depuis 25 ans Il demande l'ouverture a l'urbanisation lors de la prochaine révision.

Verbalement il s'est plaint de cette servitude.

##### **1.4.2.1.2. ANALYSE**

L'ouverture a l'urbanisation de cette zone ne fait pas partie de cette modification.

En ce qui concerne la servitude non aedificandi j'ai demandé au bureau d'étude d'apporter des justifications complémentaires pour étayer la nécessité de cette servitude. Voir réponse de la mairie.

J'ai consulté « le rapport sur la maîtrise de l'urbanisme autour des lignes de transport d'électricité\_ »  
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du  
développement durable et de la Mer,  
chargé des Technologies vertes  
et des Négociations sur le climat  
N° 007318-01 N° 2010/16/CGIET/SG

Ce rapport très détaillé n'apporte pas de conclusions tranchées sur le sujet , car il prend en compte les conséquences économiques d'une mesure généralisée de création de zones non aedificandi aux abords des lignes THT , il insiste de plus sur l'effet négatif au niveau de la population d'une reconnaissance d'une nuisance plus ou moins avérée.

**Jean GAICHIES**

**COMMISSAIRE ENQUETEUR**

### *1.4.2.1.3.CONCLUSIONS*

#### **AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**AVIS FAVORABLE** Au maintien de la zone non aedificandi car cette zone sera mise à profit pour réaliser des espaces verts .

### *1.4.2.2.Observation Boucrandy*

#### *1.4.2.2.1. EXAMEN*

Cette observation analyse les mesures de précaution à propos des lignes THT et propose d'avoir une réflexion similaire pour les voies a grande circulation dont les nuisances sont avérées

#### *1.4.2.2.2.ANALYSE*

Cette réflexion n'est pas dénuée d'intérêt on voit cependant difficilement comment une mesure de protection significative pourrait être mise en place a l'approche des voies traversant les agglomérations.

#### *1.4.2.2.3. CONCLUSIONS*

#### **AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Cette observation ne concerne pas l'enquête.

### 1.4.3. REACTIONS AUX OBSERVATIONS PRESENTEES

J'ai pu rencontrer à la première et troisième permanence, l' adjoint au Maire.

A l'issue de l'enquête publique, j'ai adressé à la mairie un courrier avec le procès verbal de fin d'enquête la réponse et ce procès verbal sont annexées

## **1.5. ANALYSE DU PROJET DE QUATRIEME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

### **ANALYSE**

- ❖ 1) concernant la classification d'une partie de zone 4 AU destinée à réaliser du stationnement en 1 Aub cette modification est justifiée car le besoin en stationnement prévu a été largement réduit par le Transport Collectif en Site Propre. L'ouverture a l'urbanisation permettra le confortement de ce quartier.
- ❖ Pour la suppression de deux emplacements réservés , leur suppression est justifiée dans la mesure ou l'acquisition est en cours.Le zonage particulier de la vigne au titre de l'artL123-1-5 7° garantira son affectation inconstructible d'espace naturel.
- ❖ Pour les divers ajustements du règlement et prise en compte du plan de prévention des risques inondation l'ensemble des modifications est justifié .
- ❖ Pour la zone non aedificandi de 50 m crée sur une zone 5 AU il est fait uniquement référence au principe de précaution. ce principe est tout à fait justifiable .Il devrait être

**Jean GAICHIES**

**COMMISSAIRE ENQUETEUR**

étayé par des règles existantes concernant les zones non aedificandi sous les lignes hautes tension et très haute tension

❖ Réponse de la commune

1- Concernant la création d'une bande inconstructible de part et d'autre de la ligne THT :

Nous proposons d'ajouter au document soumis à approbation les éléments ci-dessous :

Les lignes à haute tension génèrent essentiellement un champ électrique qui s'exprime en V/m (volt/mètre). Ce champ électrique est d'autant plus élevé que la tension est forte.

Au niveau du sol, le champ électrique est 5000 V/m pour une ligne HTB de 400 KV (voir tableau). Il décroît rapidement avec la distance par rapport à la ligne.

La question de l'interdiction des constructions aux abords des lignes HT et THT ne semble pas encore réglée. L'Agence Française de Sécurité Sanitaire et au Travail (AFSSET) dans son avis du 29 mars 2010 estime « qu'il est justifié, par précaution, de ne plus augmenter le nombre de personnes sensibles exposées autour des lignes de transport d'électricité à très haute tension ».

La loi Grenelle a simplement insisté sur la nécessité de mieux informer le public, de développer la recherche et de garantir un expertise indépendante et transparente. A ce titre, un décret de loi Grenelle 2 fixe les modalités de surveillance et de contrôle des ondes émises par les lignes électriques. L'ensemble du réseau électrique devrait être inspecté d'ici fin 2017 : chacun pourra alors prendre connaissance de l'intensité électromagnétique des lignes électriques françaises.

❖ REMARQUES

-J'apporterai quelques remarques

- article 11 toutes Zones il est fait référence à des notions très vagues « le respect de conditions satisfaisantes en matière de salubrité, de commodité de tranquillité d'ensoleillement et d'aspect général »
- -art UA11 et UB11 alinéa 5 Mouvements de terre et murs de soutènement énonce des dispositions semblent difficiles à respecter. Une petite visite du village permet de repérer un certain nombre de terrains assez pentus où les implantations des bâtiments peuvent difficilement se faire sans terrassement, talutage et mur de soutènement.

Dans le cadre de l'existant on remarque que bon nombre de réalisations antérieures ne sont ou ne pourraient être conformes aux règles édictées.

*Ces dispositions peuvent porter problème dans le cas de litige et de conflit de voisinage.*

- Concernant l'article Ub n°5...

La taille minimale des parcelles a été fixée à 550 m alors que la zone Ub est desservie par l'assainissement collectif.

Cette disposition dans le cadre de la loi ENE doit être motivée

- Concernant l'article Ub n°6

**Jean GAICHIES**

**COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Distance par rapport aux limites séparatives dans la zone Ub.

Pour les bâtiments autres que les annexes on a une distance de 4 m qui semble relativement élevée vue la densité autorisée COS 0,40 et vue la taille des parcelles qui peuvent être au minimum de 550 m.

Réponse de la  
commune

**2- Pour ce qui est des articles 11 de toutes les zones, l'article UB5 et UB6 :**

L'ensemble de ces remarques relatives au règlement écrit ne font pas l'objet de la présent modification. Elles seront toutefois étudiées lors d'une prochaine évolution du document d'urbanisme.

LE DOSSIER D'ENQUETE .

Le dossier est clair et bien rédigé je ferai cependant deux remarques la première concerne les abréviations certaines sont totalement inconnues du public et devraient être explicitées au moins une fois.

La deuxième concerne les indications relatives au SCOT. la taille des pixels n'est pas mentionnée dans le document ,le plan de repérage est illisible et il n'y a pas de légende sur la couleur des pixels.

J'ai demandé au bureau d'études d'apporter des précisions en ce sens.

Réponse de la commune

**3- Certaines abréviations devront être explicitées au moins une fois dans le document :**

Ces corrections pourront être apportées au document soumis à approbation.

**4- Expliciter la taille des pixels du SCOT, rendre le plan plus lisible avec une légende concernant les couleurs des pixels**

Ces corrections pourront être apportées dans le document soumis à approbation.

Concernant les avis des services

-Le classement en U des zones AU déjà réalisées peut-être fait lors de la révision.

-L'avis de l'ABF sur un projet dans une zone actuellement fermée à l'urbanisation ne peut avoir de transcription dans le cadre de la présente modification.

**Jean GAICHIES**

**COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Foulloubal Le Ramel 31590 VERFEIL  
Tel 05 61 35 64 19 mail [gaichies.architecte@gmail.com](mailto:gaichies.architecte@gmail.com)

### **1.6. FIN DE L'ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET DES ELEMENTS DU DOSSIER**

Après avoir procédé à l'examen et l'analyse des observations du public et à l'analyse du dossier d'enquête de la quatrième modification du Plan Local D'urbanisme.  
de la commune de AUZEVILLE TOLOSANE le commissaire enquêteur, peut formuler les conclusions son enquête dans un document séparé:

## **2. PIECES ANNEXEES**

### **2.1. MESURES DE PUBLICITE**

- PIECE A1 : certificat d'affichage et de publication en date du 27 novembre 2012  
( 1 feuillet A4)
- PIECES A2: copie des avis publics parus dans la presse
  - avis public paru dans la presse « LA DEPECHE DU MIDI» et  
« LA GAZETTE DU MIDI»
    - 1ère parution
    - 2ème parution
    - certificat de publicité

### **2.2. AUTRES PIECES**

- Copie du REGISTRE D'ENQUETE ,
- lettre du commissaire enquêteur à la mairie
- réponse de la mairie en date .

## **3. SIGNATURES ET VISAS**

FAIT A VERFEIL ,  
le 25 février 2013

LE RAPPORT du COMMISSAIRE ENQUETEUR contenant le RAPPORT D'ENQUETE et  
les ANNEXES

envoyés à Monsieur Le Maire de AUZEVILLE en Mairie de AUZEVILLE le 25 février 2013

à Monsieur le PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF le 25 février 2013.

Le Commissaire Enquêteur

**Jean GAICHIES**

**Jean GAICHIES**

**COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Foulloubal Le Ramel 31590 VERFEIL  
Tel 05 61 35 64 19 mail [gaichies.architecte@gmail.com](mailto:gaichies.architecte@gmail.com)

**COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE  
HAUTE-GARONNE**

**ENQUETE PUBLIQUE**

Relative à la 4<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme arrêté  
de la commune d'Auzeville-Tolosane

**REGISTRE D'OBSERVATIONS DU PUBLIC**

**ENQUETE OUVERTE**

**DU 17 DECEMBRE 2012 AU 25 JANVIER 2013 INCLUS**

4  
/

Enquête publique  
Relative à la 4<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme arrêté  
de la commune d'Auzerville-Tolosane

En exécution de l'arrêté du 19 novembre 2012 de Monsieur le Maire d'Auzerville-Tolosane, je soussigné François-Régis VALETTE, ai ouvert ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 10 feuilles, pour recevoir les observations du public pendant une durée de 40 jours, **du 17 décembre 2012 au 25 janvier 2013 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :

A Auzerville-Tolosane, le 17 décembre 2012

Le Maire

François-Régis VALETTE



4

Je soussigné Jean GAICHIES, Commissaire Enquêteur déclare ouvrir le présent registre d'enquête publique relatif à la 4<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, ce lundi 17 décembre 2012.

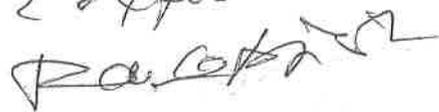
le 17 décembre 2012

M. M<sup>me</sup> Perrin s'étonnant que, les plots du Gecage de leur terrain à Argente aient été de tels nombres années ( $\pm 25$ ans), ils sont faits sur le même terrain, d'une zone non cadastrée ( $\pm 50$ m).  
Il demandent les de la prochaine révision ou modification, que leur terrain soit incorporé dans la zone cadastrée immédiatement.

Georges Perrin



2<sup>e</sup> étage



Page 41 du document 1 - NOTICE EXPLICATIVE  
il est écrit (4 dernières lignes):

" La mise en place d'une bande inconstructible de 50 m au total de part et d'autre de la ligne THT, se justifie d'une part pleinement au titre du " principe de précaution ", qui consiste à prévenir et ne pas exposer de nouvelles populations à des sources de risques ou de nuisances "

Bonne ! Mais on voit bien là qu'un principe de précaution c'est-à-dire qu'on n'a pas de certitudes sur le risque ...

... alors qui au bord des voies de grand trafic automobile type RD 813 on sait qu'on expose les riverains aux méfaits de la circulation gaz toxiques + particules : affections respiratoires, asthme, cancer des bronches etc ...

Qu'attend-on pour appliquer cette même règle de 50 m ?

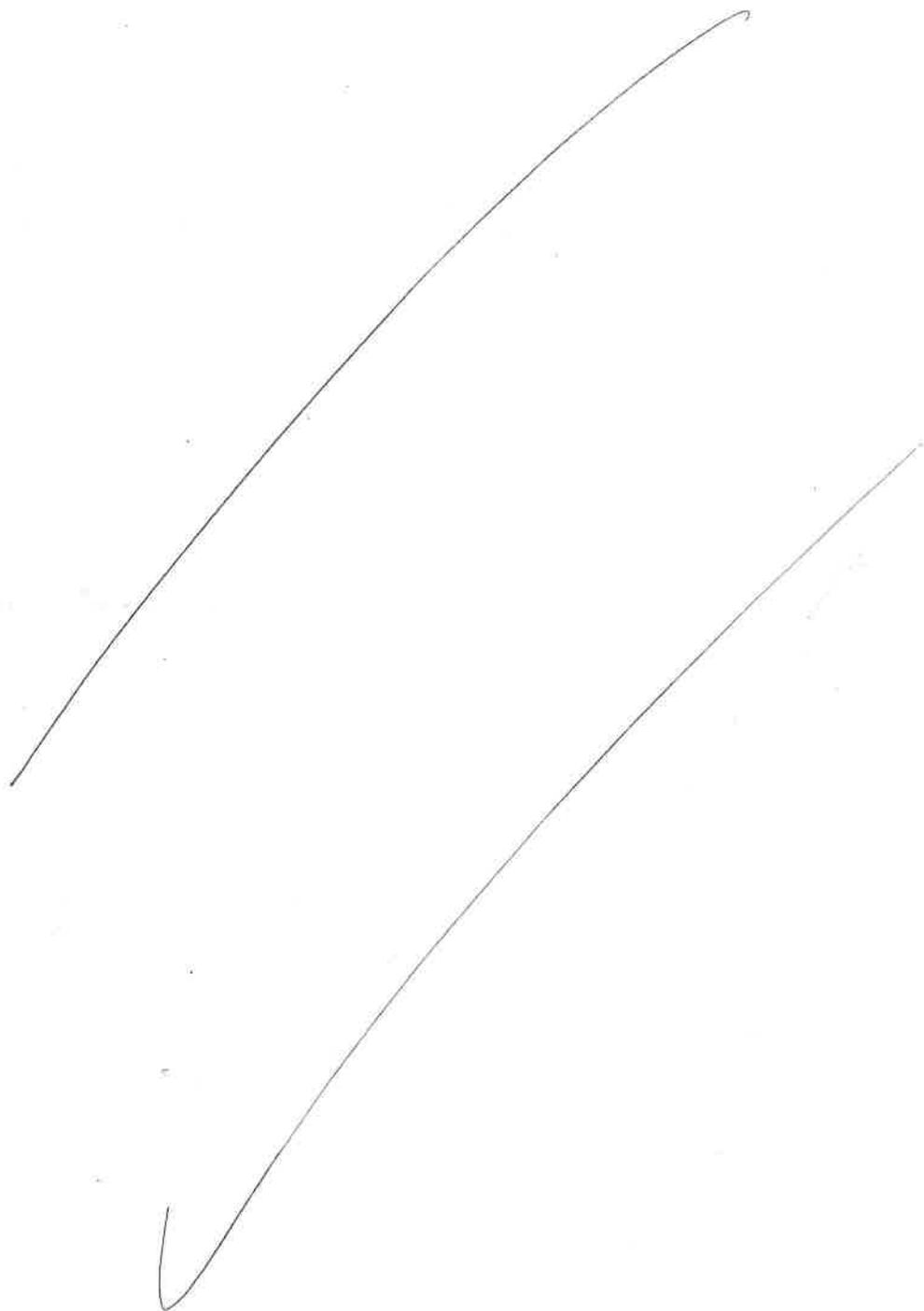
M. BOUCHARDY

28/01/13

06 43 82 30 94

10

4



5/10  
1/2

Le 25 janvier 2013 à 16h00, le délai d'enquête étant expiré, je soussigné François-Régis VALETTE déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 40 jours consécutifs du 17 décembre 2012 au 25 janvier 2013 inclus.

Le Maire  
L'adjoint BRAYNAUD

François-Régis VALETTE

Clos le 25 janvier 2013  
à 16 h.

Observations sur registre.  
Pas de commentaires.  
Jean-Baptiste COMISSAIRE adjoint

1/1

4



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté - Égalité - Fraternité*

17

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, François Régis VALETTE, Maire de la Commune d'Auzeville-Tolosane, certifie avoir procédé le 27 novembre 2012 à l'affichage aux lieux habituels, de l'avis d'enquête publique en date du 20 novembre 2012 et de l'arrêté municipal en date du 19 novembre 2012 prescrivant l'enquête publique relative à la 4ème modification de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Auzeville-Tolosane.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Auzeville-Tolosane, le 27 novembre 2012



Le Maire

François-Régis VALETTE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté - Égalité - Fraternité*

A 2

## CERTIFICAT DE PUBLICITE

Je soussigné, François Régis VALETTE, Maire de la Commune d'Auzeville-Tolosane, certifie que **la publicité** relative à l'enquête publique de la 4<sup>ème</sup> modification du PLU de Auzeville-Tolosane a bien été faite dans les journaux :

- **la Dépêche du Midi » le 29 novembre et le 18 décembre 2012**
- **la Gazette du Midi le 3 décembre et le 17 décembre 2012**

et qu'il a été indiqué que le dossier de quatrième modification du PLU est à la disposition du Public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Auzeville-Tolosane, le 21 décembre 2012

Le Maire

François-Régis VALETTE





Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

Auzeville-Tolosane, le 20 février 2013

Monsieur Jean GAICHIES

Fouloubal le Ramel

31590 VERFEIL

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous faisons suite à vos demandes contenues dans le procès verbal de fin d'enquête de la 4<sup>ème</sup> Modification du PLU de la Commune d'Auzeville-Tolosane.

1- Concernant la création d'une bande inconstructible de part et d'autre de la ligne THT :

Nous proposons d'ajouter au document soumis à approbation les éléments ci-dessous :

Les lignes à haute tension génèrent essentiellement un champ électrique qui s'exprime en V/m (volt/mètre). Ce champ électrique est d'autant plus élevé que la tension est forte.

Au niveau du sol, le champ électrique est 5000 V/m pour une ligne HTB de 400 KV (voir tableau). Il décroît rapidement avec la distance par rapport à la ligne.

La question de l'interdiction des constructions aux abords des lignes HT et THT ne semble pas encore réglée. L'Agence Française de Sécurité Sanitaire et au Travail (AFSSET) dans son avis du 29 mars 2010 estime « qu'il est justifié, par précaution, de ne plus augmenter le nombre de personnes sensibles exposées autour des lignes de transport d'électricité à très haute tension ».

La loi Grenelle a simplement insisté sur la nécessité de mieux informer le public, de développer la recherche et de garantir une expertise indépendante et transparente. A ce titre, un décret de loi Grenelle 2 fixe les modalités de surveillance et de contrôle des ondes émises par les lignes électriques. L'ensemble du réseau électrique devrait être inspecté d'ici fin 2017 : chacun pourra alors prendre connaissance de l'intensité électromagnétique des lignes électriques françaises.

2- Pour ce qui est des articles 11 de toutes les zones, l'article UB5 et UB6 :

L'ensemble de ces remarques relatives au règlement écrit ne font pas l'objet de la présente modification. Elles seront toutefois étudiées lors d'une prochaine évolution du document d'urbanisme.

Adresse : BP 62503 – 31325 Castanet-Tolosan cedex  
Tél. : 05 61 73 56 02 - Fax : 05 61 73 55 63 - courriel : [accueil.mairie@auzeville31.fr](mailto:accueil.mairie@auzeville31.fr)  
Commune de la Communauté d'Agglomération du Sicoval

3- Certaines abréviations devront être explicitées au moins une fois dans le document :

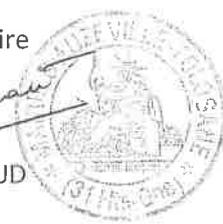
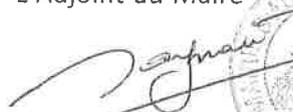
Ces corrections pourront être apportées au document soumis à approbation.

4- Expliciter la taille des pixels du SCOT, rendre le plan plus lisible avec une légende concernant les couleurs des pixels

Ces corrections pourront être apportées dans le document soumis à approbation.

Nous espérons avoir répondu au mieux à vos demandes et vous prions d' agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations distinguées .

L'Adjoint-au-Maire



Bernard RAYNAUD

## Haute-Garonne

**SARL "A J R"**

Jugement en date du 13 Décembre 2012 du tribunal de grande instance de Toulouse prononçant l'ouverture du redressement judiciaire de

SCI BHM 4 place Roguet  
31300 TOULOUSE  
Mandatitaire judiciaire : Me Liliane VINCENEUX 5 Rue du Prieuré 31080 TOULOUSE  
Le Greffier  
59740

**AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION**

L'AGO du 10 Décembre 2012 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion, déchargé du mandat M. JAUFFRET Jean Louis liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 Octobre 2012. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE.  
59637 Le liquidateur

**POUSSUITE D'ACTIVITE****Continuation malgré les pertes**

Suivant décision du 17/10/2012, les associés de REKTO TOULOUSE, SARL au capital de 1.000 €, 3 rue de la Caneluè, Zoré eurocentris, 31629 Castelnau d'Estretot, RCS TOULOUSE B 531 594 026 délibérant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, après avoir examiné la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes annuels du 31/12/2011 approuvés par le PV du 30/06/2012 et faisant apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.  
59646 Pour Avis

**PHILHURE**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 8.000 €  
Siège social : 1 rue Gabriel Péri  
31000 TOULOUSE  
RCS TOULOUSE 520 148 057

Aux termes d'une délibération en date du 27 novembre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.  
59715 Four avis, Le Président.

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE**

Jugement en date du 13 Décembre 2012 du tribunal de grande instance de Toulouse prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice de  
l'Association LA PETITE, arts du spectacle vivant 27 rue d'Armagnac 31500 TOULOUSE  
Mandatitaire judiciaire : Me Jocelyne DUTOT 54 rue pargaminière 31000 TOULOUSE  
Le Greffier  
59738

Jugement en date du 13 Décembre 2012 du tribunal de grande instance de Toulouse prononçant l'ouverture du redressement judiciaire de  
Madame Laurence CATHALA-FLORES, infirmière 23 rue Edouard Duhaier 31000 TOULOUSE  
Mandatitaire judiciaire : Me Olivier BENOIT 17, rue de Metz 31071 TOULOUSE  
Le Greffier  
59739

**AVIS ADMINISTRATIF****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2012

Un, deux mil, douze, le vingt neuf novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BUZET-SUR-TARN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. CARRIE Jean Claude, Maire.

Etaient présents : M. CARRIE Jean Claude, M. ROY-Philippe, M. PRINCE Charles, Mme LALLOUETTE Séverine, Mm FAURE Marie Thérèse, Mme CHANDEZON Sonia, M. GALVAN Jacques, M. LOPEZ Yasmine, M. PAREILLE Xavier, Mme PITOT Alexia, M. SCHIAVON Florian, M. VALERI Bernard, M. VERGNES Pierre.

Procurations : M. BERNEMEO José à Mme PITOT Alexia, M. BOMMIER Yves à Mme FAURE Marie Thérèse, M. RINALDO Livio à M. PAREILLE Xavier.

Absent : M. FARO Arhel.

Mme FAURE Marie Thérèse a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**  
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

L'article L.211-1 du Code de l'urbanisme qui offre la possibilité aux communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé d'instituer un droit de préemption, sur tout ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation future, telles quelles sont définies au PLU.

Ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations.

Par délibération du 1<sup>er</sup> septembre 1987 le conseil municipal avait institué un droit de préemption urbain. Cette délibération est devenue caduque du fait de la révision du POS sous forme d'un PLU approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 14 septembre 2012.

Il convient donc que le conseil municipal délibère pour instituer à nouveau le droit de préemption sur les zones U et AU de la commune afin de permettre la réalisation d'opérations qui rentrent dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain tel qu'il a été défini ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'instituer le droit de préemption urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) ;  
- Donne délégation à Monsieur le Maire, pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précise que le maire pourra subdéléguer à un de ses adjoints (article L.2122-23) et que les articles L.2122-17 et L.2122-19 seront applicables ;  
- Précise que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département ;  
- Le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au dossier du PLU conformément à l'article R.123-13 du Code de l'Urbanisme.

Une copie de la délibération et du plan annexé sera transmise :  
à Monsieur le Maire ;  
à Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux ;  
à Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat ;  
à la Chambre Départementale

**Contactez :**

**Dominique**

**de RAVIGNAN**

05 34 61 11 11

du 17 au 19

17h

des Notaires  
au Barreau constitué près le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE.

Un registre sur lequel seront transcrits toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L.213-13 du Code de l'Urbanisme.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire : J.C. CARRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

En exercice : 17

Présents : 13

Voies pour : 16

Abstentions : 00

Dates de convocation et d'affichage : 21 novembre 2012

59653

**AVIS D'ENQUETE**

Enquête publique de la 4<sup>ème</sup> Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Auzeuville-Tolosane

Par arrêté du 19 novembre 2012 le Maire de la Commune d'Auzeuville-Tolosane a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la 4<sup>ème</sup> modification du PLAN LOCAL D'URBANISME de la Commune d'Auzeuville-Tolosane.

A cet effet, Monsieur Jean GAICHES domicilié à VERPELLE (31599) Fouloucat-Le Ramel, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur Titulaire, Monsieur Elie LUBIATTO domicilié à La SALVETAT LAURAGAIS (31460) Le Genèvre, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur Suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie, du 17 Décembre 2012 au 25 Janvier 2013 aux Jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :

En période scolaire :

les lundis de 12h à 17h30, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h30 et le samedi de 10h à 12h

En période de vacances scolaires :

les lundis de 12h à 17h30 (sauf le 24/12/2012 et le 31/12/2012), les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 14h00 à 17h30

Le Commissaire Enquêteur Titulaire recevra en Mairie les jours suivants :

- Lundi 17 Décembre 2012 de 14h à 17h30

- Mercredi 9 Janvier 2013 de 14h à 17h30

- Vendredi 25 Janvier 2013 de 14h à 16h00

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme arrêté pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au :

- Commissaire Enquêteur titulaire à son domicile

ou

- à la Mairie d'Auzeuville-Tolosane,

8 Allée de la Durante, BP62503

Auzeuville-Tolosane 31325 CASTANET-TOLOSAN CEDEX

Fait à Auzeuville-Tolosane, le 20 Novembre 2012

Le Maire

59669 François-Régis VALETTE

zette du  
que lundi chez M  
rd de J

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Plan LOCAL D'URBANISME DE TOULOUSE METROPOLE, commune de BRUGUIERES, PROJET DE REVISION

Monsieur le Président de Toulouse métropole informe qu'une enquête publique relative au projet de "révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Toulouse métropole, commune de Bruguières" en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU), sera ouverte du lundi 07 janvier 2013 au vendredi 08 février 2013 inclus.

Le projet de PLU révisé soumis à enquête comporte plusieurs objets et notamment :

- Atteindre environ 6500 habitants en 2020 et 7000 en 2030 ;
- Intensifier les zones urbaines, phaser l'urbanisation dans le temps et limiter les extensions urbaines ;

- Réduire de moitié de la consommation d'espaces agricoles par rapport à la décennie précédente ;

- Constituer des quartiers mixtes pouvant accueillir des activités non nuisantes et des commerces de proximité ;

- Etendre de façon mesurée la zone d'activités en continuité de l'existant, préserver le commerce de proximité et préserver l'activité agricole ;

- Mettre en cohérence l'urbanisme et la desserte en transport en commun avec l'arrivée du Boulevard Urban Nord et le maillage des cheminements pour les piétons et les cycles ;

- Renforcer la diversité de l'offre de logements et accueillir 28 à 30% de logements sociaux ;

- Mettre en cohérence rythme d'urbanisation et niveau d'équipements, en renforçant notamment les pôles d'équipements publics existants ;

- Valoriser le cœur de ville et le patrimoine bâti, préserver le corridor écologique de l'ers et les masses boisées.

A cet effet, Monsieur le Président du Tribunal Administratif GARRIGUES en qualité de Commissaire enquêteur.

Le public sera reçu du lundi 07 janvier 2013 jusqu'au vendredi 08 février 2013 inclus.

Le dossier de projet de révision du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public :

- Pour Toulouse métropole : au siège de la Communauté Urbaine de Toulouse métropole (6 Rue René Leduc, BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5 - Métro ligne A, station Marengo) du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00.

- Pour la Ville de Bruguières : en Mairie de Bruguières, Place de la République, 31150 Bruguières, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h00 à 12h00.

Pendant toute la durée de cette enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur en Mairie de Bruguières, Place de la République, 31150 Bruguières.

Le public aura la possibilité de rencontrer Monsieur le Commissaire Enquêteur à la Mairie de Bruguières :

- Lundi 07 janvier 2013, de 13h00 à 17h30

- Mercredi 16 janvier 2013, de 13h30 à 17h30

- Samedi 26 janvier 2013, de 9h00 à 12h00

- Vendredi 08 février 2013, de 13h30 à 17h30

L'avis au public et le dossier de projet de révision du PLU sont consultables sur les sites internet de Toulouse métropole (<http://www.toulouse-metropole.fr>) et de la Mairie de Bruguières ([www.mairie-bruguieres.fr](http://www.mairie-bruguieres.fr)).

Le public aura en outre la

possibilité de communiquer ses observations au Commissaire Enquêteur par voie électronique sur le site internet de Toulouse métropole. (<http://www.toulouse-metropole.fr>)

A l'expiration du délai d'enquête, Monsieur le Commissaire Enquêteur transmettra le rapport d'enquête et ses conclusions motivées à Monsieur le Président de Toulouse métropole et copie à Monsieur le Président du Tribunal Administratif, Monsieur le Président de Toulouse métropole adressera une copie du rapport d'enquête et ses conclusions motivées à Monsieur le Maire de Bruguières et à Monsieur le Préfet.

Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public, à la Direction de la Planification et de l'Urbanisme du siège de Toulouse métropole (6, Rue René Leduc, BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 et à la Mairie de Bruguières, Place de la République, 31150 Bruguières, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h00 à 12h00. Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de Toulouse métropole : <http://www.grandtoulouse.fr>. 59670

UNE QUESTION

CONCERNANT

NOTES D'INFORMATION

FINANCES LEGALES

LE MAIRE SAUVAGE

LAURE PEYRE

05 34 61 11 11

Transmettez vos

finances léga

par internet

financelegale

@forumeco.com

Par fax

05 61 62 40 13

Par courrier

B.P. 11209

9 Allées Jean

Jaurès

31012 Toulouse

cedex 6

MEMBRES

LE FE

2012

51

16

A2

## Haute-Garonne

## AVIS ADMINISTRATIF

Commune de  
La-Magdelaine-sur-Tarn  
(31340)

Approbation de la révision  
du Plan d'Occupation  
des Sols

Par délibération en date du 15 novembre 2012, le Conseil Municipal de La Magdelaine sur Tarn a décidé d'approuver la 2<sup>ème</sup> modification du Plan d'Occupation des Sols de la commune.

Le dossier de modification du P.O.S. approuvé, est tenu à la disposition du public, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et à la préfecture.

Signé : Claude GUALANDRIS  
Maire

59288

## AVIS D'ENQUETE

Enquête publique de la 4<sup>ème</sup>  
Modification  
du Plan Local d'Urbanisme  
de la commune  
d'Auzeville-Tolosane

Par arrêté du 19 novembre 2012 le Maire de la Commune d'Auzeville-Tolosane a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la 4<sup>ème</sup> modification du PLAN LOCAL D'URBANISME de la Commune d'Auzeville-Tolosane.

A cet effet, Monsieur Jean GAUCHIES domicilié à VERFEUIL (31590) Fouloubal-Le Ramel, a été

désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur Titulaire. Monsieur Elie LUBIATTO domicilié à La SALVETAT LAURAGAIS (31460) Le Genèvre, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur Suppléant. L'enquête se déroulera à la Mairie, du 17 Décembre 2012 au 25 Janvier 2013 aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :

En période scolaire :  
les lundis de 12h à 17h30, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h30 et le samedi de 10h à 12h

En période de vacances scolaires :  
les lundis de 12h à 17h30 (sauf le 24/12/2012 et le 31/12/2012), les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 14h00 à 17h30

Le Commissaire Enquêteur Titulaire recevra en Mairie les jours suivants :

- Lundi 17 Décembre 2012 de 14h à 17h30

- Mercredi 9 Janvier 2013 de 14h à 17h30

- Vendredi 25 Janvier 2013 de 14h à 16h00

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme arrêté pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au :

- Commissaire Enquêteur titulaire à son domicile

ou

- à la Mairie d'Auzeville-Tolosane, 8 Allée de la Durante, BP62503 Auzeville-Tolosane 31325 CASTANET-TOLOSAN CEDEX

Fait à Auzeville-Tolosane, le 20 Novembre 2012

le Maire

François-Régis VALETTE

59321

Ayez le réflexe :  
La Gazette  
du Midi

N'hésitez pas à  
transmettre vos  
parutions par mail

Renseignements :  
La Gazette du Midi  
Service Annonces  
légales :

Marie-Laure  
PEYREGA

Tania SANDRÉ  
Tél : 05 34 41 34 00

E-mail :  
annoncelegale.gazm  
@forumeco.com

## Offres de reprise

SV Sébastien Vigreux

Sébastien VIGREUX

Administrateur Judiciaire

34, allées Charles de Fitte

31300 TOULOUSE

Tél. : 05 34 31 27 60 - Fax : 05 34 31 27 61

E-mail : contact@vigreux.eu

## REPRISE EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Article L 631-13 du Code de Commerce

Activité : activité de travaux publics : terrassement, fondations par puits, berlinoises, etc.

Chiffres d'Affaires Nets :

- Du 01/04/2010 au 31/03/2011 (12 mois) : 647.934 €

- Du 01/04/2011 au 31/03/2012 (12 mois) : 652.741 €

Effectif : 5 salariés

Moyens : matériel suivant :

- 1 pelle mécanique sur chenille LIEBHERR 914

- 1 pelle mécanique sur chenille LIEBHERR 902

- 1 pelle mécanique sur roues LIEBHERR 902

- 1 brise roche pour pelleuse MONTABER n° 125459

- 1 pince coupe souche PANARI TERVOLAN KONEPAJA

- 1 tracteur débardeur VALMET 8X8 articulé type 860

- 1 abatteuse TIMBERJACK modèle 1070D

- 5 véhicules dont 1 en contrat leasing

Zone géographique d'activité : Landes

Date limite de dépôt des offres : **mercredi 19 décembre 2012 à 17 heures**  
Transmission d'un dossier de présentation sur demande motivée auprès de l'Etude

59454

## Vente d'entreprises et d'actif en ligne : www.ajmj.fr

SV Sébastien Vigreux

Sébastien VIGREUX

Administrateur Judiciaire

34, allées Charles de Fitte

31300 TOULOUSE

Tél. : 05 34 31 27 60 - Fax : 05 34 31 27 61

E-mail : contact@vigreux.eu

## REPRISE EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Article L 631-13 du Code de Commerce

Activité : abattage, élagage d'arbres, entretien parcs et jardins  
Chiffres d'Affaires Nets :

- Du 01/04/2010 au 31/03/2011 (12 mois) : 304.223 €

- Du 01/04/2011 au 31/03/2012 (12 mois) : 289.786 €

Effectif : 6

Clientèle : organismes publics et particuliers

Moyens : matériel :

- 1 broyeur de végétaux NOREMAT BM 160

- 6 différentes échelles doubles en aluminium

- 1 rogneuse de souche VERMEER SC352

- 1 servante à outillage SAM garnie

- 1 flotte de 6 véhicules

Zone géographique d'activité : Landes

Date limite de dépôt des offres : **mercredi 19 décembre 2012 à 17 heures**  
Transmission d'un dossier de présentation sur demande motivée auprès de l'Etude

59456

Gagnez du temps!

La transmission de vos  
annonces légales aux  
supports habilités sur  
l'ensemble du  
territoire national.



Vos annonces légales  
partout en France

sans aucun frais supplémentaire  
une manière de simplifier encore vos démarches

la Gazette du Midi

31012 TOULOUSE Cedex 6 - Tél. 05 34 41 34 00 - Fax 05 61 62 40 18  
45, allées Jean-Jaurès - BP 11209

Dissolution

AVIS DE DISSOLUTION

CLINIQUE DE MONTVERT Société par actions simplifiée au capital de 39.569,67 euros. Siège social : lieu dit 'Montvert' chemin de Moutou, 3180 CASTELMAUROL, RCS Toulouse : 720 800 690

Suivant une déclaration de dissolution sans liquidation en date du 29 novembre 2012, l'associé unique, la société MEDICA FRANCE, société anonyme, au capital social de 50.975,012 €, ayant son siège social 39, rue du Gouverneur-Général-Félix-Ebeud, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le n° 341 174 118, a décidé de dissoudre la société SAS CLINIQUE DE MONTVERT en application de l'article R844-5, alinéa 3 du code civil, avec effet rétroactif d'un point de vue fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

En application de cet article, les créanciers disposent d'un délai de 30 jours à compter de la présente publication pour formuler leur éventuelle opposition devant le tribunal de commerce de TOULOUSE. Passé ce délai ou après règlement de la société SAS CLINIQUE DE MONTVERT sera transmis à la société MEDICA FRANCE, et la société SAS CLINIQUE DE MONTVERT sera radiée du registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE. Pour avis, l'associé unique,

DISSOLUTION

MAXIPHOTON ETATS-UNIS ROCADE TOULOUSE SAS au capital de 10.000 € Siège social : 9 RUE DE SEBASTOPOLE 31000 TOULOUSE 571572-200 RCS TOULOUSE

Suivant déclaration en date du 26/11/2012, l'associé unique, la société SOCIETE FINANCIERE REMOND, SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE, 99 RUE ST-DENIS 75001 PARIS, 518-937-539 RCS PARIS a décidé de dissoudre la société MAXIPHOTON ETATS-UNIS ROCADE TOULOUSE en application de l'article R844-5 alinéa 3 du Code civil et aux conditions fixées par ce texte. Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle au patrimoine de la société MAXIPHOTON ETATS-UNIS ROCADE TOULOUSE à la société SOCIETE FINANCIERE REMOND. Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, auprès du Tribunal de Commerce de TOULOUSE. La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société du R.C.S de TOULOUSE. L'Associé unique

DISSOLUTION

SOCIÉTÉ civile immobilière en liquidation Capital 1000€ Siège social : 41 Chemin Mader au Courge 31490 LEGUEVIN

L'ACE des associés, en date du 15 novembre 2012 et tenue au siège a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 novembre 2012 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé 41 chemin Mader au Courge 31490 LEGUEVIN siège de la liquidation. Elle a nommé comme liquidateur M. TENEBA, Manuel demeurant 41 Chemin Mader au Courge 31490 LEGUEVIN en lui confiant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Toulouse en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Convocation

CONVOCATION

Convocation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des sociétés de la SICRA ROUQUET, avenue de Castelnau d'Aud, 31250 REVEL Société coopérative à forme anonyme à capital variable RCS TOULOUSE 590 800 594 APE 4621Z - Agrément N° 301 EXERCICE 2011-2012

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SICRA ROUQUET se tiendront le dimanche 18 novembre 2012, à 17 h 30, à la salle des

Assemblée générale ordinaire, Rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 30 juin 2012, Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées

Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2012; Quitus aux administrateurs; Constatation de la variation du capital social; Affectation du résultat; Renouvellement des membres du Conseil d'administration; Questions diverses; Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités; Assemblée générale extraordinaire; Modification des statuts; Article 28 § 2, Bureau du conseil; Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Au cas où il vous serait impossible d'assister à ces assemblées, vous pourrez vous faire représenter par votre conjoint ou un sociétaire de votre choix, en utilisant le pouvoir après y avoir apposé la mention «Bon pour pouvoir» suivie de votre signature. Vous avez la faculté, à partir du quinzième jour précédant l'assemblée, de prendre connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, ainsi que du bilan de l'exercice 2011-2012, au siège social de la SICRA ROUQUET à REVEL. Le conseil d'administration.

Divers

AVIS

Par suite d'un jugement de liquidation judiciaire, la garantie dont bénéficiait SARL PLANNETIMO TERRAVENDRE, 53 ter, rue du Train, BP 50020, 31170 TOURNAY-LEURIEUX, société n° 4479 W, accordée par la Caisse de garantie de l'immobilier, société de caution mutuelle, 89, rue La Boétie, 75008 PARIS, au titre des transactions sur immeubles et fonds de commerce depuis le 2 avril 2012, visée par la loi du 2 janvier 1970, prendra fin trois jours francs après la publication du présent avis. Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la Caisse de garantie de l'immobilier dans les trois mois de cette insertion.

AVIS PUBLICS

COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE

AVIS D'ENQUETE

Enquête publique de la 4<sup>e</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'AUZEVILLE-TOLOSANE

Par arrêté du 19 novembre 2012, le maire de la commune d'AUZEVILLE-TOLOSANE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la 4<sup>e</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'AUZEVILLE-TOLOSANE. A cet effet, Monsieur Jean GACHIES domicilié à VERFEIL (31590), Fouloubal-Le Ramel, a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur titulaire. Monsieur Elie LUBIATTO domicilié à SALVETAT-LAURAGAIS (31460), Le Genèvre, a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie, du 17 décembre 2012 au 25 janvier 2013 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. - En période scolaire: les lundis de 12 heures à 17 h 30, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.

Le commissaire enquêteur titulaire recevra en mairie les jours suivants: lundi 17 décembre 2012 de 14 heures à 17 h 30; mercredi 9 janvier 2013 de 14 heures à 17 h 30 et vendredi 25 janvier 2013 de 14 heures à 16 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme arrêté pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur titulaire à son domicile ou à la mairie d'AUZEVILLE-TOLOSANE, 8, allée de TANET-TOLOSAN CEDEX, BP 6203, AUZEVILLE-TOLOSANE, 31295 CAS TANET-TOLOSAN CEDEX.

Fait à AUZEVILLE-TOLOSANE, le 20 novembre 2012.

COMMUNE DE LAPEYROUSE-FOSSAT

ENQUETES PUBLIQUES

Enquêtes publiques conjointes sur les projets de 1<sup>re</sup> modification et 2<sup>e</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêtés n° 02 et 103 du 22 novembre 2012, le maire de LAPEYROUSE-FOSSAT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les projets de 1<sup>re</sup> modification du PLU portant notamment sur la fermeture de zones AU et divers changements du règlement, la suppression et la création d'emplacements réservés et la 2<sup>e</sup> modification du PLU portant sur l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone ZA Uz. A cet effet, Monsieur PAGES, retraité a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie du 14 décembre 2012 au 14 janvier 2013 aux heures d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les 14 décembre 2012 et 10 janvier 2013 de 9 heures à 12 h 30 et les 18 décembre 2012 et 14 janvier 2013 de 15 heures à 18 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie. Le Maire: Alain GUILLEMINOT.

MARCHÉS PUBLICS

Marchés à procédure adaptée

AVIS D'INFORMATION

AVIS D'INFORMATION RELATIF A LA PASSATION D'UN MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE Identification de l'organisme qui passe le marché: Direction régionale des finances publiques, service budget, achat (Bernard SEGUIN), 34, rue des Lois, BP 56665, 31066 TOULOUSE Cedex 6.

Objet: La DRFP informe les candidats éventuels qu'une consultation pour la saisie des déclarations manuelles des vendeurs de téléviseurs (radio-électriques) en relation avec le Pôle national d'assistance aux contrôles de la redvance audiovisuelle (POLRE) situé à TOULOUSE et la transmission des données saisies à l'Etablissement de Services Informatiques de TOULOUSE, année 2013, est consultable sur la plate-forme interministérielle: https://www.marchés-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome, sous la référence SAISIE-DECLARATIONS-2013DRFP 31.

Date limite de réception des offres fixée au 19 décembre 2012, à 12 heures. Contact: Bernard SEGUIN, tél. 05.81.91.69.60, courriel: bernard.seguin@dgrfp.finances.gouv.fr Date d'envoi à la publication: le 26 novembre 2012.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de la collectivité qui passe le marché: SIDEXE (Syndicat intercommunal de Développement et d'Expansion Economique), 10, rue Arago Zone d'activité de la Menude, BP 40007, 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH, tél. 05.34.51.44.33 - Fax: 05.34.51.44.37.

Mode de passation: Procédure adaptée ouverte. Objet de la consultation: Travaux de voirie (enrobées et chaussées: 1.300 m²; trottoirs béton: 1.200 m²; bordures: 350 ml.) et travaux de réparations et de finitions de VRD (renovations de trottoirs, réparations ponctuelles de parties de trottoirs, de caniveaux, de pistes cyclables...) et Espaces Verts (créations de fossés, engazonnement, fourniture et plantations d'arbres et arbustes...).

Lieu d'exécution des prestations: Lotissements «MENEUE 1 et 2» à PLAISANCE-DU-TOUCH. Date limite de remise des offres: lundi 10 décembre 2012, à 12 heures.

Adresse à laquelle les dossiers de consultation peuvent être retirés: Gratuitement, à l'adresse électronique suivante: www.e-marchéspublics.com ou REPROCOLOR 31, 8, rue Maurice-Caunes, 31200 TOULOUSE, tél. 05.61.61.49.49 au prix de 8 €.

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées ou déposées: Soit à la même adresse électronique que pour le retrait; soit à l'adresse postale suivante: monsieur le président du SIDEXE, 10, rue Arago, BP 40007; 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH.

Sélection des candidatures et choix de l'offre: voir règlement de consultation. Date d'envoi du présent avis à la publication: vendredi 23 novembre 2012. Le président, L. ESCOUJA.

AVIS D'INFORMATION

Relatif à la passation d'un marché à procédure adaptée

1 - Identification de l'organisme qui passe le marché: Direction Régionale des Finances Publiques, Service Budget - Achat (Bernard SEGUIN), 34, rue des lois, BP 56665, 31066 TOULOUSE CEDEX 6.

2 - Objet: La Direction Régionale des Finances Publiques de la Haute-Garonne informe les candidats éventuels qu'une consultation pour un marché de édition, de mise sous pli et de remise en pli de lettres recommandées avec AR, Preuve du dépôt et archivage est consultable sur la plate-forme interministérielle: https://www.marchés-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome, sous la référence MSP/2013DRFP31.

Date limite de réception des offres fixée au 19 décembre 2012 à 12 heures. Contact: Bernard SEGUIN: tél. 05.81.91.69.60. Courriel: bernard.seguin@dgrfp.finances.gouv.fr

COMMUNE DE PLAISANCE-DU-TOUCH

AVIS AU PUBLIC

Prolongation de l'enquête publique relative à la 3<sup>e</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° C172/233 du 26 novembre 2012 et faisant suite à la décision du commissaire enquêteur, Monsieur le Maire a ordonné la prolongation de l'enquête publique sur le dossier de la 3<sup>e</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune pour une durée de 15 jours.

Monsieur François MANTEAU, domicilié 43, rue des Capitouls, à SAINT-ORENS-DE-GLAMVILLE (31550), retraité, reste comme commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif.

L'enquête est prolongée jusqu'au mardi 11 décembre 2012, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'Hôtel de Ville, rue Maubec, 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH. Le commissaire enquêteur recevra en mairie (Salle des Mariages) le mardi 11 décembre 2012, de 14 heures à 17 heures.

Son rapport et ses conclusions transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication. Le Maire, Louis ESCOUJA.

Marchés entre 30 et 90.000€

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT COMMINGES

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme: nom et adresse officiels de l'organisme acheteur: COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT COMMINGES, M. Alain CASTEL - Président, 17 Avenue de Luchon, 31200 GOURDAN-POUGNAN, Tél: 05 61 94 79 50 - Fax: 05 61 94 79 59; mél: accueil@cc-hautcomming.es.fr

Objet: Contrat d'assurance: responsabilité civile, habitation, matériel, informatique et véhicules.

Procédure: Procédure adaptée, suivant les dispositions du Code des Marchés Publics

Délai d'exécution: 1<sup>er</sup> janvier 2013

Description: Le marché est un lot unique faisant appel à des compétences en contrat d'assurance.

Forme du marché: Prestation divisée en lots: non

Conditions de participation

Les candidats doivent disposer de compétences dans le domaine de l'assurance.

Critères d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 70 %: Prix 30 %: La valeur technique appréciée en fonction du strict respect des documents de consultation et des demandes formulées au sein du CCAP et du CCTP Pour être retenu un candidat devra satisfaire aux conditions légales définies dans le dossier de candidature.

Renseignements administratifs et techniques: Communauté de Communes du Haut-Comminges - Adresse: 17 avenue de Luchon - 31210 GOURDAN-POUGNAN Tél.: 05.61.94.79.50 - contact: Véronique TINCHOU - email: accueil@cc-hautcomming.es.fr.

Si vous ne pouvez pas télécharger ces documents, demandez les par voie postale à: le dossier de consultation est remis sur présentation d'un bon de commande à chaque candidat qui en fait la demande à la Communauté de Communes du Haut-Comminges. Le dossier de consultation est également téléchargeable sur le site www.ladepeche-legales.com.

Remise des offres: 07 décembre 2012 à 12h00 au plus tard. à l'adresse: Les plis devront être remis ou parvenir à la Communauté de Communes du Haut-Comminges. Les offres transmises par voie électronique ne sont pas acceptées. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature: français. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Envoi à la publication le: 26 novembre 2012 Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur http://www.ladepeche-legales.com

Avis d'attribution

Logo GROUPE promologis Créateur de Bien-Vivre

AVIS D'ATTRIBUTION

Identification de la société: PROMOLOGIS, 2, rue du Docteur-Sanières, BP 90718, 31007 TOULOUSE Cedex 6

Objet du marché: Construction de 13 logements collectifs et individuels groupés "Ensaiboye" route de Mondorville à PIBRAC

Avis d'appel d'offres ouvert: 31 août 2012.

Titulaires des marchés: Entreprises: Primo Construction. Lots: entreprise générale tous corps d'état. Montant HT: 1113.575,81 €. Total HT: 1.113.575,81 €. Total TTC: 1.331.836,67 €.

Date d'envoi à la publication: TOULOUSE, le 15 novembre 2012.

Logo GROUPE promologis Créateur de Bien-Vivre

AVIS D'ATTRIBUTION

Identification de la société: PROMOLOGIS, 2, rue du Docteur-Sanières, BP 90718, 31 TOULOUSE Cedex 6

Objet du marché: Construction de 11 logements collectifs 1, place du Vivier à CUCNAUX.

Avis d'appel d'offres ouvert: 31 août 2012.

Titulaires des marchés (entreprises - lots - montant HT): LOT N° 1 - Gros-œuvre: CB Constructions; 330.000,00 €. LOT N° 2 - Enduits extérieurs: DSA Midi-Pyrénées; 17.247,00 €. LOT N° 3 - Charpente, couverture: Dubarry; 40.000,00 €. LOT N° 4 - Blanchetis: ETS; 6.306,00 €. LOT N° 5 - Plâtrerie, cloisons, doublages: Plâtriers Midi-Pyrénées; 48.149,00 €. LOT N° 6 - Isolation: Belet Isolation; 13.000,00 €. LOT N° 7 - Menuiseries et fermetures extérieures PVC: Grégoire; 19.893,00 €. LOT N° 8 - Menuiseries acier et aluminium: D2M; 12.049,21 €. LOT N° 9 - Menuiseries intérieures: Campos; 33.718,34 €. LOT N° 10 - Électricité: Biasini; 63.900,00 €. LOT N° 11 - Courant faibles: TAN; 10.900,00 €. LOT N° 12 - Plomberie, VMC: CMS; 66.571,05 €. LOT N° 13 - Serrurerie: PMMA; 22.492,00 €. LOT N° 15 - Revêtement sols durs: CMP; 37.370,08 €. LOT N° 16 - Peinture: Databas; 33.629,00 €. LOT N° 7 - Portails, automatismes: ASO; 5.395,00 €. LOT N° 18 - VRD - Omni Travaux; 48.790,84 €. LOT N° 19 - Clôtures, espaces verts: Mayet; 4.363,00 €.

Total HT: 833.773,52 €. Total TTC: 997.193,13 €.

ANNONCES LEGAL Tél. 05.62.11.37.3 Fax. 05.67.80.64.1

## TRANSFERT DE SIEGE

**FONCIERE AGORA**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 7 000 euros  
Siège social : 16 rue Pierre de Fermat,  
31000 TOULOUSE  
507604163 RCS TOULOUSE

ux termes d'une décision en date du 7/12/2012, la gérance de la SARL limitée FONCIERE AGORA a décidé de transférer le siège social du 16 rue Pierre de Fermat, 31000 TOULOUSE au n° 46, 31 rue de Metz 31000 TOULOUSE à compter du 01/06/2012 et de différer en conséquence l'article N° 4 des statuts.

ur avis - la Gérance

## Dissolution

## RECTIFICATIF

annoncée parue le 04/12/2012 concernant la liquidation de la SARL JEREMY CABOCHÉ CONSEIL, il convient de lire : AGO du 01/11/2012

## Divers

## ADDITIF

Additif à l'annonce parue dans le journal "La Dépêche du Midi", département de Haute-Garonne, du 28 novembre 2012

Concernant la vente 4 AXES / NEOVACOM, il fallait lire :

Adresse du fonds de commerce vendu : Rond-point de Flottis 31240 SAINT-JEAN.

## SUCCESSIONS

## SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 24/09/2012, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées Domaine GPP Cité administrative Bât C 31074 Toulouse Cedex a été nommé curateur de la succession de Mme Françoise FELUJ, décédée le 17/05/11 à Toulouse. Réf 3534. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée AR à l'adresse ci-dessus.

## SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 24/09/2012, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées Domaine GPP Cité administrative Bât C 31074 Toulouse Cedex a été nommé curateur de la succession de Mme MENLET Ghislaine, décédée le 22/10/10 à Toulouse. Réf 3535. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée AR à l'adresse ci-dessus.

## SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 24/09/2012, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées Domaine GPP Cité administrative Bât C 31074 Toulouse Cedex a été nommé curateur de la succession de Mlle VERONEZI Anne, décédée le 24/01/12 à Toulouse. Réf 3536. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée AR à l'adresse ci-dessus.

## SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 24/09/2012, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées Domaine GPP Cité administrative Bât C 31074 Toulouse Cedex a été nommé curateur de la succession de Mlle DARBON Anne, décédée le 20/12/11 à Toulouse. Réf 3537. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée AR à l'adresse ci-dessus.

## SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 01/10/2012, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées Domaine GPP Cité administrative Bât C 31074 Toulouse Cedex a été nommé curateur de la succession de Mme Nicole HORNEZ, décédée le 07/08/10 à Toulouse. Réf 3545. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée AR à l'adresse ci-dessus.

## SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 01/10/2012, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées Domaine GPP Cité administrative Bât C 31074 Toulouse Cedex a été nommé curateur de la succession de M. CIZOS René, décédée le 09/11/09 à Toulouse. Réf 3547. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée AR à l'adresse ci-dessus.

## SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 01/10/2012, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées Domaine GPP Cité administrative Bât C 31074 Toulouse Cedex a été nommé curateur de la succession de Mme BRASSIER germane, Vve DELONG, décédée le 18/06/08 à Toulouse. Réf 3548. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée AR à l'adresse ci-dessus.

## SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 01/10/2012, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées Domaine GPP Cité administrative Bât C 31074 Toulouse Cedex a été nommé curateur de la succession de Mme BIESSÉ heloise, Vve ESTKAUPES, décédée le 18/06/08 à Toulouse. Réf 3549. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée AR à l'adresse ci-dessus.

## SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 01/10/2012, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées Domaine GPP Cité administrative Bât C 31074 Toulouse Cedex a été nommé curateur de la succession de M. VIALE Michel, décédée le 22/10/09 à Toulouse. Réf 3550. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée AR à l'adresse ci-dessus.

## SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 01/10/2012, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées Domaine GPP Cité administrative Bât C 31074 Toulouse Cedex a été nommé curateur de la succession de Mme LATOUR madeline, Vve PLAUZOLLES, décédée le 09/07/08 à St-gaudens. Réf 3551. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée AR à l'adresse ci-dessus.

## SUCCESSION

L'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées, Domaine GPP Cité Administrative Bât C 31074 Toulouse Cedex, curateur de la succession de Mme Josette LACAZE d'UCOFFY, décédée le 01/08/10 a déposé le compte de reddition au TGI de Toulouse le 10/12/12 Réf 3539

## SUCCESSION

L'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées, Domaine GPP Cité Administrative Bât C 31074 Toulouse Cedex, curateur de la succession de M. Roger CALVO, décédée le 11/03/11 a déposé le compte de reddition au TGI de Toulouse le 10/12/12 Réf 3537

## SUCCESSION

L'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées, Domaine GPP Cité Administrative Bât C 31074 Toulouse Cedex, curateur de la succession M. Jean Pierre GUIRAUD, décédée le 07/03/11 a déposé le compte de reddition au TGI de Toulouse le 10/12/12 Réf 3491

## SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Montauban en date du 03/12/2012, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées Domaine GPP Cité administrative Bât C 31074 Toulouse Cedex a été nommé curateur de la succession de M. NELL Eric, décédée le 16/09/10 à Villeneuve-Larn. Réf 3568. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée AR à l'adresse ci-dessus.

## SUCCESSION

L'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées, Domaine GPP Cité Administrative Bât C 31074 Toulouse Cedex, curateur de la succession M. Roger Jean CHABAUD, décédée le 30/07/2011 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif Réf 3540

## SUCCESSION

L'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées, Domaine Pôle GPP Cité Administrative Bât C 31074 Toulouse Cedex, curateur de la succession M. Jacques RODRIGUEZ, décédé à St Félix de Lodes (64) le 03/04/11 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif Réf 3533

## SUCCESSION

L'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées, Domaine Pôle GPP Cité Administrative Bât C 31074 Toulouse Cedex, curateur de la succession Mme Ernestine PACK Vve MAURY, décédée à Brugnolères le 05/07/11 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif Réf 3551

## SUCCESSION

L'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées, Domaine Pôle GPP Cité Administrative Bât C 31074 Toulouse Cedex, curateur de la succession M. Yves BAURAU, décédé à Toulouse le 25/06/11 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif Réf 3555

## SUCCESSION

L'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées, Domaine P. P. Cité Administrative Bât C 31074 Toulouse Cedex, curateur de la succession de Mme ABELLO Constanza Vve BORSALINO, décédée le 26/6/2010 à CORNÉBARIEU, établit l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf 3532.

## SUCCESSION

L'Administrateur général des finances publiques de Midi-Pyrénées, Domaine GPP Cité Administrative, Bât. C, 31074 TOULOUSE Cedex, curateur de la succession de Monsieur BACHIR SNP, décédé le 14 octobre 2007, a déposé le compte de reddition au TGI de TOULOUSE le 24 septembre 2012, réf. 3507.

## MARCHÉS PUBLICS

Marchés à procédure formalisée

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché : SA des Chalets, Monsieur Jérôme FARCOLI, directeur maître d'ouvrage, GIE Garonne Développement, 29, boulevard de Koenigs, BP 23148, 31027 TOULOUSE Cedex.

Objet du marché : Construction et rénovation d'immeubles de 37 logements et 3 commerces, rue des Cadourques à CAHORS.

Durée du marché : 25 mois y compris 1 mois de préparation.

Nombre et consistance des lots : 18 Lots répartis :

- LOT N° 1 : Démolition : « Qualibat 1112 ».
- LOT N° 2 : VRD
- LOT N° 3 : Gros-œuvre.
- LOT N° 4 : Enduits.
- LOT N° 5 : Charpente bois.
- LOT N° 6 : Couverture tuile.
- LOT N° 7 : Etanchéité.
- LOT N° 8 : Serrurerie.
- LOT N° 9 : Menuiserie allu.
- LOT N° 10 : Menuiserie bois.
- LOT N° 11 : Plâtrerie.
- LOT N° 12 : Isolation soufflée.
- LOT N° 13 : Sols souples.
- LOT N° 14 : Carrelage.
- LOT N° 15 : Peinture.
- LOT N° 16 : Electricité.
- LOT N° 17 : Plomberie sanitaire.
- LOT N° 18 : Chauffage ECS, solaire ventilation.

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert.

Modalités d'attribution : Entreprises séparées.

Critères de sélection : Les critères de jugement des offres seront, par ordre décroissant d'importance, les suivants :

- 1) Pour le Lot DEMOLITION : Qualibat 1112 obligatoire;
- 2) Le prix des prestations;
- 3) Leur valeur technique;
- 4) Les délais d'exécution;
- 5) Les qualifications, moyens, capacités techniques et financières de l'entreprise;
- 6) Les qualifications et références relatives au développement durable et chantier à faible nuisance.

Date limite : 11 février 2013, à 15 heures.

Renseignements divers : Dossiers de consultation à retirer contre règlement à partir du 21 décembre 2012, auprès de : PHOTOPLAN, 22, rue Etienne-Brives 46000 CAHORS, tél. 09.64.24.67.60.

Renseignements administratifs : SA HLM des Chalets-GIE Garonne Développement, Véronique FABRES, tél. 05.82.52.92.14.

Renseignements techniques : Cabinet FONTAINE, architecte - Monsieur FONTAINE, tél. 05.63.22.67.76 - Bureau d'études Lots Techniques : IES, tél. 05.65.22.56.53.

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 13 décembre 2012.

## AVIS PUBLICS

### COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE

## AVIS D'ENQUETE

Enquête publique de la 4<sup>e</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'AUZEVILLE-TOLOSANE

Par arrêté du 19 novembre 2012, le maire de la commune d'AUZEVILLE-TOLOSANE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la 4<sup>e</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'AUZEVILLE-TOLOSANE.

A cet effet, Monsieur Jean GACHES domicilié à VERFEIL (31590), Foulloubert-Le Camel, a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur titulaire. Monsieur Elie LUBIATTO domicilié à SALVETAT-LAURAGAIS (31460), Le Genèvre, a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie, du 17 décembre 2012 au 25 janvier 2013 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. En période scolaire, les lundis de 12 heures à 17 h 30, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 10 heures à 12 heures.

En période de vacances scolaires, les lundis de 12 heures à 17 h 30 (sauf le 24 décembre 2012 et le 31 décembre 2012), les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.

Le commissaire enquêteur titulaire recevra en mairie, les jours suivants, lundi 17 décembre 2012 de 14 heures à 17 h 30; mercredi 9 janvier 2013, de 14 heures à 17 h 30 et vendredi 25 janvier 2013 de 14 heures à 16 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme arrêté pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur titulaire à son domicile ou à la mairie d'AUZEVILLE-TOLOSANE, 8, allée de la Duranta, BP 62503, AUZEVILLE-TOLOSANE, 31325 CAUSANET-TOLOSAN CEDEX.

Fait à AUZEVILLE-TOLOSANE, le 20 novembre 2012.

Le maire, François-Régis VALETTE, signé.

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE SIMPLIFIE

### AVIS DE PUBLICITE INTEGRAL CONSULTABLE SUR LE JOUE ET LE BOAMP

Marché de services d'ingénierie

Identification du pouvoir adjudicateur : Communauté de communes de la Save au Touch, 10, rue François-Arago, BP 40007, 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH.

Objet de la consultation : Accord cadre pour les marchés de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie, trottoirs, pistes cyclables et travaux accessoires du programme 2013-2014, et des restes à réaliser du programme 2011-2012.

Description du marché : Missions de maîtrise d'œuvre pour des travaux neufs, des travaux de réfection, des aménagements de sécurité et des travaux d'entretien.

Possibilité de marchés complémentaires

Lieu d'exécution : Territoire des 8 communes membres de la communauté de communes.

Durée du marché : 24 mois, reconductible 1 fois.

Forme juridique du candidat : Candidat individuel ou groupement solidaire.

Conditions de candidature : Voir le règlement de consultation.

Critères d'attribution :

45 % : valeur technique de l'offre;

35 % : qualité financière de l'offre;

20 % : prix des prestations.

Procédure : Appel d'offres ouvert.

Date limite de réception des offres : 24 janvier 2013, à 17 heures.

Délai de validité des offres : 120 jours.

Adresse d'obtention du dossier de consultation : Gratuitement, sous forme dématérialisée sur le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>.

Adresse d'envoi ou de dépôt des offres :

Sous forme dématérialisée - URL : <http://www.marches-securises.fr>.

Sous forme papier : Communauté de communes de la Save au Touch, 10, rue François-Arago, BP 40007, 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de TOULOUSE,

68, rue Raymond-IV BP 7007, 31000 TOULOUSE.

Date d'envoi à la publication : Jeudi 13 décembre 2012.



GROUPE promologis  
Créateur de Bien-Vivre

## AVIS DE MARCHÉ

SECTION I : Pouvoir adjudicateur :

1.) Nom, adresse et point(s) de contact : PROMOLOGIS à l'attention de Monsieur Robert STEVENS, 2 rue Docteur-Sanierès, BP 90718, F-31007 TOULOUSE Cedex 6.

Adresse(s) internet :

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/jean/index.jsp>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

SRC Solution, à l'attention de Monsieur Georges FADHERBE, 67, chemin de Cuiilhéry, F-31000 TOULOUSE. Email : [georges.fadherbe@src-solution.com](mailto:georges.fadherbe@src-solution.com)

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Promologis, 2 rue du Docteur-Sanierès, BP 90718, F-31007 TOULOUSE Cedex 6.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Promologis.

Contact : Monsieur le président du directoire, 2, rue du Docteur-Sanierès, BP 90718, F-31007 TOULOUSE Cedex 6.

1.) Type de pouvoir adjudicateur : Autre.

1.) Activité principale : Autre : Entreprise sociale de l'habitat.

1.) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : Objet du marché :

1.) Description :

1.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation : Services.

Catégorie de services n° 7 : Services informatiques et services connexes.

Lieu principal de prestation : TOULOUSE, MONTAUBAN, TARBES, MARSEILLE.

1.1.3) Description succincte du marché ou de l'achat / des achats : Hébergement et migration des infrastructures.

1.1.4) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les marchés publics) : 72500000.

1.1.5) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Non.

1.1.6) Division en lots : Oui.

Il est possible de soumettre des offres pour : Un seul lot.

1.1.7) Des variantes seront prises en considération : Non.

1.1.8) Quantité ou étendue du marché :

1.1.9) Informations sur les options :

Options : Oui.

Description de ces options : la solution de base est de 3 années; la solution alternative (option) est de 5 années.

1.1.10) Durée du marché ou délai d'exécution : 36 mois (à compter de la date d'attribution du contrat).

Informations sur les lots :

1) Description succincte : Hébergement et migration des infrastructures.

2) Classification CPV : 72500000

SECTION III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique :

III.2) Conditions de participation :

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

III.2.2) Capacité économique et financière : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Les renseignements et formalités sont précisés dans le règlement de consultation.

III.2.3) Capacité technique : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Les renseignements et formalités sont précisés dans le règlement de consultation.

SECTION IV : Procédure :

IV.1.) Type de procédure : Ouverte.

IV.2.) Critères d'attribution :

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Valeur technique : 70;

2. Performance économique : 30.

IV.3.) Renseignements d'ordre administratif :

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : RELPCA-12-12.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 24 janvier 2013, à 16 heures.

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

SECTION V : Renseignements complémentaires :

V.1.) Autres informations : L'offre de l'entreprise doit comporter la solution de base et l'option.

V.1.5) Date d'envoi du présent avis : 14 décembre 2012.





## PLAN LOCAL D'URBANISME QUATRIEME MODIFICATION

### CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

L'enquête publique dans la Commune de AUZEVILLE TOLOSANE, prescrite par arrêté municipal en date en date du 19 novembre 2012 s'est déroulée sans incidents du inclus du 17 décembre 2012 au 25 janvier 2013.

Après avoir reçu, entendu toutes les personnes qui en avaient exprimé le désir ou l'intention, après avoir examiné les diverses pièces du dossier d'enquête publique, après avoir pris connaissance et analysé toutes les observations du public sur le registre d'enquête, après m'être entretenu avec le représentant de la mairie Jean Gaichies commissaire enquêteur, désigné en date du 13/11/2012 par le TRIBUNAL ADMINISTRATIF de TOULOUSE, peut émettre ses conclusions.

#### 3.1. CONCLUSIONS :

Après avoir procédé à l'examen et l'analyse du registre d'enquête,

Après avoir procédé à l'examen du projet de quatrième modification du Plan Local D'urbanisme. de la commune de AUZEVILLE TOLOSANE

Aux Motifs ci-contre

- ❖ Vu les éléments du dossier suffisamment explicites et qui seront améliorés concernant la lisibilité des informations sur le SCOT
- ❖ Vu les observations du public qui ne justifient aucune modification du projet
- ❖ Vu les avis des services qui n'impliquent pas une modification du projet tel qu'il est présenté .

**Jean GAICHIES**

COMMISSAIRE ENQUETEUR

- ❖ Vu l'avis de l'ABF qui concerne une zone qui n'est pas l'objet de la présente modification.
- ❖ Vu le déroulement de l'enquête qui s'est déroulée dans les conditions prévues par la loi.
- ❖ Vu la classification d'une partie de zone 4 AU destinée à réaliser du stationnement en 1 Aub cette modification est justifiée car le besoin en stationnement prévu a été largement réduit par le Transport Collectif en Site Propre. L'ouverture à l'urbanisation permettra le confortement de ce quartier.
- ❖ Vu la suppression de deux emplacements réservés, leur suppression est justifiée dans la mesure où l'acquisition est en cours. Le zonage particulier de la vigne au titre de l'art L123-1-5 7° garantira son affectation inconstructible d'espace naturel.
- ❖ Vu les divers ajustements du règlement et la prise en compte du plan de prévention des risques inondation, l'ensemble des modifications est justifié.
  
- ❖ Vu la création d'une zone non aedificandi de 50 m créée sur une zone 5 AU il est fait référence au principe de précaution. ce principe est tout à fait justifiable. De plus dans sa réponse aux questions du commissaire enquêteur la Mairie a apporté des précisions sur le principe de précautions.

**JE DONNE MES CONCLUSIONS SUIVANTES :**

AVIS FAVORABLE AU PROJET DE quatrième modification du Plan Local D'urbanisme.  
DE LA COMMUNE DE AUZEVILLE TOLOSANE.

## 4. SIGNATURES ET VISAS

FAIT A VERFEIL ,  
le 25 février 2013 et complété le 21 mars 2013

Les conclusions du COMMISSAIRE ENQUETEUR ont été envoyées à Monsieur Le Maire de AUZEVILLE en Mairie de AUZEVILLE, et à Monsieur le PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF le 21 mars 2013.

Le Commissaire Enquêteur

**Jean GAICHIES**

**Jean GAICHIES**

**COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Foulloubal Le Ramel 31590 VERFEIL  
Tel 05 61 35 64 19 mail [gaichies.architecte@gmail.com](mailto:gaichies.architecte@gmail.com)

2

DOSSIER n° E12000362/31